

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 juillet 2021

Compte-rendu affiché le 16 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 02
juillet 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADHÉSIONS LA MOUCHE ANNÉE
2021

Délibération : 07.2021.068

Transmis en préfecture le : 13/07/2021

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

Compte tenu du projet de la Mouche et de son activité, de sa volonté d'être au plus près des réseaux professionnels et des enjeux sociétaux, cette dernière souhaite adhérer à trois nouvelles associations cette année 2021 - Association HF Auvergne-Rhône-Alpes / Reditech / La couronne - et ce afin de pouvoir faire partie de réseaux, de bénéficier de toutes les réflexions, les évolutions techniques, veilles juridiques et assistances qu'offrent ces différentes structures.

Considérant la nécessité de permettre l'adaptation constante du service aux nécessités de l'intérêt général et aux circonstances nouvelles et d'être au plus près des évolutions techniques, juridiques...

Considérant la volonté de renforcer l'efficacité, l'efficacité et la viabilité des actions menées par les services.

Association HF Auvergne-Rhône-Alpes

La Mouche souhaite adhérer à cette association qui défend des valeurs et sensibilités qui lui ressemblent. En effet, cette dernière se mobilise en termes de parité femmes-hommes, le domaine culturel se caractérisant par une situation particulièrement inégalitaire.

A la suite de la parution de rapports chiffrés commandés par le ministère de la Culture et de la Communication, des professionnels du secteur décident, en Rhône-Alpes, de s'emparer de la problématique et d'agir collectivement en se constituant sous la forme d'une association : HF Auvergne-Rhône-Alpes, qui compte à ce jour une centaine d'adhérents et une trentaine de membres bénévoles.

L'association milite pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture. Ses principales missions sont :

- Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes du secteur culturel (gouvernance, production, diffusion, visibilité, moyens financiers, réseaux, formation...) ; rassembler et diffuser les statistiques
- Mobiliser, interpeller et rencontrer les pouvoirs publics, les institutions et les professionnels
- Accompagner les responsables de structures culturelles dans la réflexion et la mise en place de leviers pour plus d'égalité
- Organiser des tables-rondes, conférences et autres moments de rencontres et de réflexion avec les professionnels de la culture

Aussi, La Mouche souhaite adhérer à l'association dès cette année 2021 pour une cotisation annuelle de 200€.

Association REDITEC

L'association REDITEC est née d'une structuration des métiers de cadres techniques du spectacle vivant, de l'événementiel, des directeurs techniques et de régisseurs généraux travaillant dans le spectacle vivant et compte aujourd'hui de près de 300 membres, répartis sur l'ensemble du territoire national.

Ses membres sont représentatifs de l'ensemble des genres et typologies des structures et des lieux. S'y retrouvent ensemble des théâtres privés, du théâtre de rue, des opéras, des écoles, des collectivités territoriales, des centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et régionaux, des scènes conventionnées, des scènes nationales... avec des statuts multiples, association loi 1901, régies municipales et fonctions publiques, syndicats mixtes...

Ses activités de réflexion, de structuration et de développement s'exercent dans le secteur des métiers techniques, mais aussi dans le champ des réseaux croisés avec d'autres réseaux professionnels (scénographes/UDS, architectes, administrateurs, association des DRH, syndicats, élus des collectivités territoriales, etc...).

REDITEC est placée au cœur de l'écosystème du spectacle vivant et de l'événementiel sur le territoire national, proche des réseaux européens et internationaux.

REDITEC se fixe les objectifs suivants :

- Représenter nos métiers dans leurs spécificités et être un vecteur de réflexions et de propositions auprès des différents interlocuteurs de l'écosystème de la culture.

- Promouvoir nos métiers auprès des différents interlocuteurs institutionnels ou privés (collectivités territoriales, représentants des différents ministères, syndicats professionnels, médias, directions des lieux...).
- Informer les membres de l'association en collectant et en faisant circuler les nouvelles données professionnelles, techniques, réglementaires et légales.
- Participer à la réflexion et à l'élaboration des textes réglementaires régissant les métiers et les lieux de spectacles au sein des diverses commissions techniques.
- Soutenir et enrichir par nos expériences les formations initiales et continues dans l'ensemble des métiers techniques du spectacle vivant et participer à la définition de leurs contenus.
- Exercer un conseil et une assistance sur le plan professionnel et juridique aux membres de l'association dans l'exercice de leurs métiers et de leurs responsabilités.
- Constituer et promouvoir des groupes REDITEC régionaux forts et actifs auprès de tous les acteurs locaux (professionnels, élus, lieux de spectacles, agences culturelles, institutions territoriales...).

La Mouche souhaite adhérer à cette association, dès cette année 2021 afin de pouvoir bénéficier de toutes les réflexions, les évolutions techniques, veilles juridiques et assistances qu'offre l'association Reditec, et ce pour un montant annuel de 50€.

Association La Couronne

La Couronne est un regroupement de programmateurs lyonnais de spectacles vivants et/ou de structures culturelles situés en périphéries lyonnaise, sur le territoire métropolitain, dans le Rhône et départements voisins. Cette association a pour objet l'officialisation du réseau, la mise en commun des moyens, de connaissances et de ressources dans l'objectif de développer et promouvoir la création et la diffusion artistiques sur les territoires alentours. Elle est également un espace d'échange indispensable entre professionnels.

La Mouche souhaite adhérer à cette association afin de pouvoir faire partie de ce réseau de professionnel. L'adhésion est annuelle, du 1^{er} septembre au 31 août et gratuite.

- Vu Le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-22, alinéa 24, précisant que le conseil municipal peut déléguer au maire le pouvoir d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 11 mars 1958 reconnaissant aux personnes morales de droit public le droit d'adhérer à une association au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par les associations réponde à un intérêt communal;

Vu la loi n° 2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit visant à compléter la liste figurant à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 24;

Vu l'avis de la commission 3 "Vie associative, Sport, Culture, Jumelage" du 1er juillet 2021;

Oui l'exposé du rapporteur;

Considérant l'ensemble de ces propositions,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'adhésion de La Mouche, pour l'année 2021, aux associations suivantes :
Association HF Auvergne-Rhône-Alpes, 10 rue de Vauzelles 69001 Lyon,
REDITEC 68 rue de la folie méricourtn chez Artcena 75011 Paris,
Association La Couronne, Théâtre l'Allegro, place de la République, 01700 Miribel.

- **AUTORISER** le règlement de la cotisation annuelle fixée à 200€ pour l'association Association HF Auvergne-Rhône-Alpes et celle fixée à 50€ pour l'association Reditec. La dépense sera imputée au chapitre 6281 du budget annexe La Mouche

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.